

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Duodi 2 Floréal, an V.

( Vendredi 21 Avril 1797 ).

*Installation du nouveau président des Etats-Unis d'Amérique. — Nécessité de faire différentes réformes dans l'état ecclésiastique. — Organisation des troupes du pape par le général Colli. — Acceptation de la constitution cispadane par le peuple de cette république. — Noms de plusieurs députés nommés dans la ci-devant Belgique. — Rapport sur les secours à accorder aux indigènes de Paris.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Philadelphie, le 6 mars.*

John Adams a été installé président des Etats-Unis le 1<sup>er</sup> de ce mois. Thomas Jefferson, nommé vice-président, n'étoit pas encore arrivé ; il a passé le 2 par cette ville, où il a été accueilli avec tous les honneurs que méritoit son caractère & sa nouvelle dignité. Notre grand Washington a reçu avant son départ tous les témoignages de respect, de reconnaissance & d'attachement que méritent ses rares vertus & ses inappréciables services à la liberté. Il quitte avec simplicité la première place de la république, après l'avoir remplie avec une égale simplicité ; & il va, comme Cincinnatus, cultiver sa terre avec la paix de la bonne conscience & la gloire sans exemple d'avoir affirmé, par une habile & sage administration, la liberté de ce grand empire, qu'il a conquise par ses talens & ses succès guerriers. Les amis de la France ont vu ici avec douleur, & même avec quelque honte, que des Français, qui ne sont pas étrangers à votre gouvernement, outrageoient publiquement le caractère de ce grand homme, & outrageoient encore plus le peuple américain, en le soupçonnant d'avoir retiré son respect & sa reconnaissance à celui que nous regardons comme le libérateur de la patrie. Je puis vous assurer que quoique le traité qu'il a fait avec l'Angleterre ait mécontenté une grande partie du peuple, & que ce mécontentement ait affaibli quelque tems l'enthousiasme général qu'avoit inspiré Washington, il n'y a eu parmi les mécontents qu'un petit nombre de factieux ou d'hommes foibles, égarés ou par des idées de démocratie exagérée ou par les intrigues de quelques ambitieux, qui ayent osé attaquer les intentions & le caractère de notre digne président. Même en blâmant sa conduite politique, on n'a pas cessé d'honorer ses vertus ; de rendre hommage à son patriotisme, & de rappeler avec reconnaissance ses signalés services. Les derniers momens de son administration, les sages conseils qu'il a adressés au peuple américain, la crainte que le gou-

vernement ne perdît un peu de son autorité en passant dans d'autres mains, & autant que tout cela, les résolutions injustes & les procédés hautains du gouvernement français à notre égard, ont rendu à Washington presque toute sa popularité, & ont prodigieusement affaibli le zèle ainsi que le nombre du parti attaché à la France. Le dommage notable qu'éprouve notre commerce par les violences & les saisies arbitraires de nos vaisseaux en vertu des derniers ordres du directoire, irrite beaucoup le peuple, & la disposition qui en résulte pourroit amener des suites fâcheuses, si notre gouvernement, contenu par des maximes de modération & de sagesse, ne s'occupoit pas à modérer lui-même le mécontentement populaire. Il saura faire céder à l'intérêt le plus puissant de la république ces mouvemens puérils d'humeur & de ressentiment, qui entraînent trop souvent, pour le malheur des peuples, les déterminations de ceux qui les gouvernent. Nous avons un tel besoin de la paix, elle donne une si grande activité à l'industrie & au commerce, elle nous a procuré, depuis le moment de notre indépendance, un accroissement de prospérité si fort au-dessus de nos espérances mêmes, que la nécessité seule peut nous faire renoncer à ses bienfaits. Cette nécessité seroit le cas où un gouvernement injuste & violent tenteroit d'attaquer notre indépendance, de dessécher notre prospérité à sa source en opprimant notre commerce, ou violeroit à notre égard ces règles de droit public, qui garantissent la sûreté & la liberté auxquelles tous les gouvernemens ont un droit égal dans leurs transactions les uns avec les autres. *Quod deus avertat !...*

( La suite à demain ).

### ITALIE.

*De Rome, le 25 mars.*

Le nouveau secrétaire d'état a mis le doigt sur la plaie ; il fait déjà crier la cour romaine, qui ne veut pas entendre parler de réformes ; elles sont cependant nécessaires & inévitables. Il est impossible que le gouvernement puisse se soutenir, après avoir perdu plus de la moitié de son revenu, s'il ne diminue sa dépense en proportion. Beaucoup de personnes, qui regardoient autrefois comme le plus grand des sacrilèges, de prendre les biens de quel-

ques moines inutiles pour les consacrer aux besoins de l'état, voudroient qu'on vendit aujourd'hui même les églises, plutôt que de réformer certains abus. Mais on ne peut disposer que d'une partie des biens ecclésiastiques, parce qu'on ne peut pas ôter les moyens de subsister à un clergé régulier & séculier extrêmement nombreux. Cette ressource est insuffisante pour subvenir aux besoins extraordinaires de l'état, & il faudra nécessairement faire des réformes & mettre de nouveaux impôts.

C'est cette perspective qui fait craindre la domination papale aux pays occupés aujourd'hui par les Français. Dans le cas qu'ils ne puissent pas garder leur indépendance, ils sont dans la ferme résolution de faire leur traité avec la cour de Rome. Quoiqu'il puisse arriver, ces pays seront en effet perdus pour le saint-siège, puisqu'il n'en pourra rien retirer par les impositions.

Le général Colli est encore à Rome; il dirige l'organisation de l'armée papale, de manière à y établir la discipline & l'économie. Cette armée est absolument nécessaire pour contenir le peuple de Rome, qui devient tous les jours plus muin en devenant plus misérable.

Parmi les personnes arrêtées, il y en a quelques-unes au-dessus de la classe du peuple. Il n'est pas douteux que des révolutionnaires auroient profité d'un grand mouvement pour proclamer la liberté.

*De Turin, le 25 mars.*

On parle toujours de deux camps établis, l'un à Novare & l'autre à Tortone: plusieurs corps ont été mis sur le pied de guerre, & tous ont été complétés.

Le roi a nommé ministres d'état le comte Adami, premier président du sénat, & le chevalier Fontana, ci-devant premier secrétaire de la guerre. Le général comte de Saint-Martino a été promu à la place de M. Fontana.

On attend ici incessamment un ministre impérial, qui reprendra, dit-on, les négociations avec le général Clarke, interrompues par la mort du comte Cherardini.

*De Florence, le 27 mars.*

La nouvelle constitution cispadane a été acceptée à la pluralité des suffrages. On assure que les cantons de Lugo & de Massa l'ont rejetée à la presque unanimité, & que dans quelques endroits les comices ne se sont pas tenus. Lugo se souvient de tout ce qu'il a souffert de la part des français dans le tems de son insurrection, & Massa est influencée par les membres de l'ancienne régence qui sont attachés à la ci-devant duchesse.

On avoit conçu ici de grandes espérances sur les succès prochains de l'ange tutélaire de la maison d'Autriche; mais le prince Charles aura vraisemblablement le même sort que de Vins, Beaulieu, Wurmsier, Alvinzi & Provera.

*De Pise, le 28 mars.*

Il n'est point vrai, comme on l'avoit répandu, que les députés de Lucques n'aient pu parler au général Buonaparte de l'objet de leur mission. Ce général leur a accordé ce qu'ils étoient chargés de demander, & leur a remis la réponse suivante au gouvernement de Lucques. Elle est adressée au gonfalonier, chef du pouvoir exécutif.

« Je vous prie, monsieur, de faire agréer mes remerciemens à votre gouvernement pour la députation qu'il a bien voulu m'envoyer, dans la personne de MM. François Maggarosa & Paul Garzoni, & pour la lettre ami-

cale dont il les a chargés. Vous devez compter que la république française n'ayant eu en aucun tems des motifs de se plaindre de la république de Lucques, elle lui accorde son amitié & sa protection. Je saisirai en mon particulier toutes les occasions de vous convaincre du désir que j'ai de faire quelque chose qui vous soit utile & de vous témoigner ma reconnaissance du bon accueil que vous avez fait en diverses circonstances aux détachemens des troupes qui sont sous mes ordres. Je vous prie de croire, monsieur, aux sentimens d'estime & de considération avec lesquels je suis, &c. »

*Signé, BUONAPARTE.*

*De Livourne, le 29 mars.*

Hier, le citoyen Miot & le frere du général Buonaparte arriverent ici de Bastia; ils ont laissé la Corse dans la plus grande tranquillité.

Les Anglais attendent des renforts à Porto-Ferraio. On prétend qu'ils ont le projet d'aller s'établir en Sardaigne, où ils ont un parti.

Des cutters & des brigantins anglais paroissent assez près des côtes, dans l'espérance qu'on leur portera des vivres; mais depuis la dernière saisie faite par les Français à la tour de St-Vincent, Les fournisseurs des Anglais n'osent rien acheter pour leur compte. On dit cependant qu'ils sont payés d'avance.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 28 germinal.*

Le département de l'Escaut, composé d'une grande partie de la Flandre, donne cette année quatre représentans au corps législatif; il a nommé, pour le conseil des anciens, le citoyen Degrave, ancien conseiller très-estimé sous le gouvernement autrichien; pour le conseil des cinq-cents, les citoyens Brabander & de Caiguy, tous deux avocats distingués; de Gand, & Wan Hullem, un des plus habiles artistes de ce pays, d'ailleurs plein de probité & d'amour pour sa patrie.

Le département de la Lys, formé de la Flandre occidentale, a fait également de bons choix; ses électeurs ont nommé, pour le conseil des anciens, le citoyen Marraunes, pensionnaire de la ville de Furnes sous l'ancien régime; & pour le conseil des cinq-cents, les citoyens Beyts, *primus* de Louvain, & pensionnaire de la ville de Bruges; Ricourt, négociant d'Ostende, & de Vroe, avocat de la ville d'Ypres.

Il n'en est pas de même du département des Deux-Nethes, dont le corps électoral étoit on ne peut plus mal composé, ce que l'on doit attribuer à l'insouciance des habitans d'Anvers; insouciance dont ils seront bien punis; car ils ont l'administration départementale la plus mauvaise qu'il ait été possible de choisir. Ce département sura pour représentant Frison, accusateur public du sanglant tribunal formé à Bruxelles après l'entrée des armées de la république.

Le corps électoral de notre département, après avoir achevé sa mission, à la satisfaction générale, s'est dissout conformément à la loi. La nouvelle administration de département a commencé d'entrer en fonction avant-hier; sa première opération a été de composer ses bureaux d'hommes honnêtes & instruits.

Les dernières nouvelles des bords du Rhin parlent toujours des mouvemens & des préparatifs qui s'y font.

Un grand conseil de guerre vient de se tenir au quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse, à Cologne.

*De Paris, le 1<sup>er</sup> floréal.*

L'assassin de Sicyes a été renvoyé devant un nouveau directeur de jury, pour qu'il soit dressé un autre acte d'accusation, le premier n'ayant pas été fait dans les formes prescrites & le délit n'ayant pas été précisé.

La haute-cour de justice a fermé les débats : elle a accordé aux jurés un congé de dix jours, pendant lesquels les accusés prépareront leurs défenses. On présume que sous un mois cette affaire sera terminée.

Le 29 germinal, l'assemblée électorale de Paris a terminé ses séances vers six heures du soir, après avoir complété les nominations qu'elle avoit à faire. La dernière a été celle du citoyen le Bruyn, ex-lieutenant-général du ci-devant bailliage du palais, nommé substitut de l'accusateur-public, à la place du citoyen Aubertot, qui a refusé cette place.

On ne sauroit trop louer l'ordre, le calme, la dignité, le respect des formes prescrites par la constitution & les loix, qui ont constamment régné dans toutes les opérations de cette assemblée. Si entraînée dans les premiers momens par des combinaisons de coterie & des préventions peu libérales & peu dignes des grands intérêts qui lui étoient confiés, on peut lui reprocher de n'avoir pas appelé au corps législatif des hommes plus propres à servir la patrie dans ces momens critiques que quelques-uns de ceux qu'elle a choisis; on doit lui rendre cette justice, qu'elle n'a choisi que des hommes honnêtes & estimés, dont on ne peut attendre que des conseils sages & une conduite pure.

En général, toutes les assemblées électorales de la république, à l'exception de cinq à six, ont été dirigées par le meilleur esprit, & ont rempli leur mission avec une décence & une tranquillité bien remarquables. Cet heureux accord paroît avoir deux causes; l'une est le besoin universel & pressant pour toute la France d'arriver à un état d'ordre, de paix & de sécurité, qu'on ne peut obtenir que par une bonne composition du corps législatif; l'autre cause est la salutaire influence que la malveillance d'une faction insolente & anarchiste a eue sur ces assemblées, en menaçant leurs opérations & en les avertissant par-là de se tenir sur leurs gardes. Trop de sécurité auroit pu assurer quelque imprudence: la surveillance de la haine a commandé la sagesse.

*Quelques renseignemens sur la tactique des révolutionnaires.*

Les hommes de loi qui inondoient l'assemblée constituante, y ont apporté une guerre de chicane qu'on a honorée du nom de tactique. Les jacobins se sont comparés de cet art, & jamais il n'y eut des soldats plus disciplinés sous des chefs plus audacieux. C'étoit le genre de guerre du *Vieux de la montagne*. Les proconsuls qui se rendoient quelquefois auprès de nos armées pour y dresser des guillotines, ont rapporté de leurs expéditions beaucoup de termes militaires dont ils ont enrichi le dictionnaire du crime. Ils faisoient la relation de leurs fusillades, de leurs noyades, comme un général fait celle d'une victoire. Au déclin de la puissance des jacobins, ils se sont vus réduits à étudier davantage la partie des

stratagèmes de guerre, qui fait souvent réussir le parti le plus faible. Ils ont fait à cet égard des progrès merveilleux.

Quand ils n'ont plus eu à employer le grand ressort de la terreur, ils se sont vus réduits à employer celui de la peur, dont l'effet est un peu moins violent, mais plus continu. Plusieurs de leurs braves avoient péri; ils ont doublé leur rang de tous les peureux, espece de soldats dont on tire un grand parti dans les tems révolutionnaires. Je connois tels d'entr'eux que la peur d'être punis a rendu très-punissables, & qui ont voulu couvrir des actions qu'on oublioit, par d'autres qu'il est difficile d'oublier.

Quant à la calomnie, qui devoit faire une grande partie de leur tactique, ils n'ont pas été aussi heureux. Ils devoient s'apercevoir que leurs noms seuls détruisoient tout l'effet des plus belles combinaisons, & la plus grande de leurs fautes a été d'accepter à cet égard les services de Chénier, Louvet & Poultier.

Voici maintenant leur stratagème: le plus savant & celui qui a réussi à leur faire remporter les avantages les plus signalés, s'est de faire faire à leurs ennemis tout ce qui seroit le plus nuisible à ceux-ci. S'il est cruel d'être frappé par eux, il l'est bien plus encore d'être percé par une arme qu'ils vous ont mise entre les mains. Souvent ils font une menace atroce dans la seule pensée de vous conduire à des excès, une émeute pour que vous en fassiez une, une conspiration pour que vous en fabriquiez une autre; en un mot, pour rentrer dans les termes de leur tactique, dès que vous avez bien fortifié un retranchement, toute leur étude est de vous en faire sortir. S'ils vous harcèlent par l'impatience, ils le font aussi quelquefois par la vanité. Allons, disent-ils à quelques insensés qui les écoutent, vous seuls êtes les braves, vous seuls savez combattre à découvert; je n'estime, dit aujourd'hui Poultier & répète toujours le journal des *Hommes-Libres*, que les royalistes prononcés. C'est une bien forte séduction que l'estime de Poultier & de Charles Duval!

De si habiles tacticiens ne manquent pas à la grande règle d'entretenir des espions dans le camp ennemi. On sait ce qu'ils ont fait auprès de quelques foux, avec de tels moyens. Voici ce qu'ils font maintenant. Echappe-t-il une folie à quelques insensés que vous n'avez pas, ils y mettent tout-à-coup l'enclume. Ils feront, ou feront faire un journal des 18, qui, demain, s'appellera le journal de Louis XVIII, puisqu'il faut de la franchise pour mériter l'estime de Charles Duval & de Poultier.

Enfin, leur dernière manière, est de signaler toujours le danger qu'ils ne craignent pas, pour se délivrer du danger qui les menace. Craignent-ils que des hommes sages n'établissent fortement le regne de la constitution; ils annoncent que des factieux veulent la renverser. Craignent-ils qu'on ne renverse toutes les loix qui nous ramèneraient à la tyrannie; ils annoncent qu'on se dirige vers la contre-révolution, au moment où l'on rend la liberté plus douce & plus aimable. Craignent-ils qu'on ne les laisse vivre dans la honte & l'impuissance; ils crient qu'en veut les faire périr dans les supplices.

Tant de menures, tant d'assassinats, tant de proscriptions, tant de ruines que nous avons vus, à quoi faut-il les attribuer?... à quelques points de tactique de ce genre. Rougissons, & instruisons-nous.

LAGRETELLE le jeune.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Présidence du citoyen LECOINTE-PUYRAVEAU.  
Séance du 1<sup>er</sup>. floréal.

Le conseil a renouvelé le bureau. Lamarque est président ; les nouveaux secrétaires sont Picquet, Fauvel, Gourdan & Chollet.

On adopte divers articles du projet sur la contribution foncière ; & l'impression est ordonnée d'un autre projet tendant à accorder une indemnité aux députés de Saint-Domingue, venus à Paris, & dont la nomination a été déclarée nulle.

Saint-Martin a la parole au nom d'une commission spéciale chargée d'un rapport sur les secours à accorder aux indigènes de Paris.

Après s'être environné des lumières de tous ceux qui pouvoient lui en fournir, votre commission, dit Saint-Martin, s'est arrêtée à deux moyens que le ministre de l'intérieur lui a indiqués.

Le premier feroit une taxe sur les citoyens domiciliés à Paris, d'un franc pour cent de loyer, depuis cent jusqu'à deux mille francs, & du double pour tous les loyers excédant cette dernière somme.

Cette taxe qui n'auroit lieu que pour une année, pourroit être perçue par les bureaux de bienfaisance, chacun dans leur arrondissement respectif. Son produit seroit d'environ 750,000 livres.

L'autre moyen consisteroit à ajouter quinze centimes ou trois sous par francs à la contribution somptuaire des habitans de Paris, exigibles en totalité lors du paiement du second cinquième, ordonné par la loi du 18 ventôse.

La contribution somptuaire dans la commune de Paris étant un objet de cinq millions, cet accessoire, à raison de quinze centimes par francs, donneroient le même produit que la taxe précédente, c'est-à-dire environ 750,000 liv.

Votre commission ne vous présente pas ces deux objets pour que vous les adoptiez l'un & l'autre, mais pour que, comparant leurs avantages & leurs inconvéniens, vous choisissiez celui qui vous paroitra le plus convenable.

Son avis est que le second doit être préféré ; il rempliroit beaucoup mieux que l'autre l'objet que vous vous proposez, de pourvoir momentanément aux besoins des indigènes de Paris, par une mesure prompte, facile & la moins onéreuse possible aux autres citoyens.

L'assiette & la perception de la taxe ne souffrieroient ni difficultés, ni frais, ni retards ; elle seroit imposée sur une contribution déjà en recouvrement, & exigible en totalité lors du paiement très-prochain du deuxième cinquième.

D'un autre côté, ne frappant que sur le luxe, il n'y auroit pas à craindre qu'elle atteignit le citoyen peu fortuné.

Nous vous proposerons donc de destiner uniquement aux distributions à domicile, le produit de la taxe dont nous venons de parler. Ce produit réuni à celui des théâtres & aux revenus propres que les établissemens de bienfaisance viennent de recouvrer, sera encore insuffisant ; mais les sources de la bienfaisance particulière ne sont

pas tout-à-fait taries : nous devons même nous flatter qu'elles deviendront chaque jour plus abondantes, par le progrès de la confiance que doit inspirer un gouvernement juste, sage & vigoureux.

J'ajouterai que, suivant l'opinion du ministre de l'intérieur, la dépense des secours à domicile pourra, dans la saison où nous entrons, être réduite à 150 mille francs par mois.

Les moyens que votre commission vous présente sont les seuls qui lui aient paru réunir la promptitude & la facilité d'exécution qu'exige l'urgence des circonstances, des mesures plus étendues & plus efficaces d'assurer complètement & pour toujours le service des hospices civils, des bureaux de bienfaisance & des prisons, entrent dans la mission dont vous avez chargé votre commission des finances, & celle spécialement nommée pour aviser aux moyens de pourvoir aux dépenses des grandes communes.

Pour nous, lors même que vous rejetteriez l'un & l'autre de nos projets, nous aurons à nous applaudir de notre travail, s'il suggère à quelqu'un de nos collègues de meilleurs moyens de secourir l'humanité malheureuse & souffrante.

Saint-Martin présente deux projets de résolution qui souffrent diverses difficultés.

Le conseil résoud seulement que les droits établis pour six mois sur les billets de spectacles, bals, &c., seront encore perçus pendant six autres mois. Tout le reste est renvoyé à la commission, qui s'adjoindra celle chargée d'un rapport sur les dépenses locales des grandes communes.

Bourse du 1<sup>er</sup>. floréal.

Amsterdam... 60 $\frac{5}{8}$ , 61 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{4}$ .	Lausanne... 1 $\frac{3}{4}$ 30 j., 4 3 m.
Idem courant... 58 $\frac{1}{4}$ .	Londres. 25 l., 24 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Hamb... 190 $\frac{3}{4}$ , 188 $\frac{1}{2}$ .	Inscrip. 10 l., 10 l. 5 s., 3 s. 9 d.
Madrid... 11 l. 10 s., 7 s. $\frac{1}{4}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ ... 10 l. 5 s., 2 s. 3 d.
Mad. effect... 13 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{4}$ ... 38, 39 l. pert.
Cadix... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ , 6, 5.	Mandat... 24 s., 24 $\frac{1}{2}$ , 24.
Cadix effect... 13 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin... 101 l. 15 s.
Gènes... 92 $\frac{1}{4}$ , 91 $\frac{1}{2}$ .	Ling. d'arg... 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$ .
Livourne... 101 $\frac{1}{2}$ .	Piastre... 5 l. 6 s.
Bâle... 1 $\frac{1}{2}$ , 3 $\frac{1}{4}$ .	Quadruple... 79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon... au pair.	Ducat d'Hol... 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Marseille... au pair.	Souverain... 33 l. 15 s.
Bordeaux... au pair.	Guinée... 25 l.

Esprit  $\frac{3}{4}$ , 455 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 355 liv. — Huile d'olive, 1 liv 9 s. — Café Martinique, 2 l. 4 s. — Idem Saint-Domingue, 2 liv. 2 s. — Sucre d'Ham-bourg, 2 liv. 15 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s. — Savon de Marseille, 1 liv. — Chandelle, 13 sols. — Sel, 7 liv. le  $\frac{3}{8}$ .

Dictionnaire raisonné des Loix de la République Française; ouvrage de plusieurs juriconsultes, mis en ordre & publié par le citoyen Guyot, ancien juge au tribunal de cassation; tome 1, 2, 3. À Paris, chez Couret-Villeneuve, libraire, rue des Peres, n<sup>o</sup>. 1234; & se trouve chez l'éditeur, rue Honoré, n<sup>o</sup>. 121, près de la rue de l'Échelle. Le prix de chaque volume in-8<sup>o</sup>. de 480 pages broché, est de 4 francs. Les frais de port & d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Tous les volumes se succèdent de mois en mois.